

RAMDAM, UN CENTRE D'ART est depuis 1998 une plateforme multidisciplinaire de travail des artistes.

L'accueil d'artistes en résidence – quel que soit leur domaine de recherche - constitue le cœur de son action. Pour les résidences il s'agit, dans une économie partagée avec les artistes hôtes, de proposer un temps et un espace pour le travail de recherche et/ou la réalisation de projets inscrits dans des écritures contemporaines.

3 points importants:

La démarche artistique, le projet de résidence et l'économie partagée.

- · Comme étape préalable vous condenserez sur maximum une à deux pages A4, un texte qui abordera les points suivants:
 - L'Artiste ou équipe à l'origine du projet artistique : Identité(s): Contacts¹:

• La démarche artistique

Il s'agit d'une note sur les enjeux et partis pris (le sensible, le politique, les artistes et les données théoriques et historiques "complices"...) de l'ensemble de votre pratique artistique et de votre recherche, voire de leur inscription sociale.

• Le projet de résidence

Il s'agit d'un descriptif du travail que vous souhaitez venir mener à RAMDAM, et qui justifie la demande de résidence et aussi des modalités imaginées pour vous inscrire dans l'économie partagée de RAMDAM. Le terme d'économie partagée recouvre aussi bien le partage des espaces de travail et des ressources du lieu, qu'en retour, le soin porté à l'entretien du lieu, à la bonne gestion du parc matériel et à la bonne relation avec ses permanents et bénévoles. Il est aussi possible de s'investir un peu plus dans cette économie en participant, par exemple, en tant que bénévole (accueil, cuisine, aide diverses ...), aux différentes ouvertures publiques, rendez-vous ...

Vous préciserez également la durée souhaitée de votre résidence. (minimum 4 semaines).

- · La deuxième étape, après étude de votre document, et si votre projet a été retenu, sera un entretien d'échange avec l'artiste ou l'équipe autour de la démarche artistique, le projet de résidence et ses modalités d'inscription dans le projet RAMDAM, UN CENTRE D'ART.
- · La troisième étape, en complément, sera l'examen, hors entretien, du dossier 2 complet rendant compte de l'origine et de l'évolution de votre démarche et de ses attendus (statut, spectacles, historique, économie, partenariats, complices, CV, etc...).

Le conseil de résidences s'appuiera sur l'ensemble de ces éléments pour valider ou non votre demande de résidence.

¹ artistiques, administratifs

² le dossier peut-être édité ou virtuel. Des documents visuels ou/et sonores pourront être associés. Ces documents peuvent être communiqués dès le dépôt du dossier ou bien en amont de l'entretien si votre équipe est retenue.